L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 28 FÉVRIER.

LES LOCOMOTIVES SANS FEU.

L'esprit d'entreprise paralysé par la condition déplorable des affaires n'est pas complètement éteint. Nous le constatons avec plaisir et nous en avons la preuve par les informations qui nous sont parvenues sur une de nos compagnies locales, la "Lamm's Fireless Engine Company." Parmi tant de projets mis à l'épreuve à la Nouvelle-Orléans sur nos diverses lignes de chemins de fer, le système des machines sans feu du docteur E. Lamm est le seul qui ait subsisté, le seul qui ait triomphé des difficultés de la pratique quotidienne. Ces machines dont la compagnie du chemin de fer de Carrollton fait usage sur la section supérieure de sa ligne depuis plus de deux ans, dont l'efficacité n'est plus mise en doute vont, dit-on, être adoptées sur tout le parcours de la rue du Canal à Carrollton. Nous applaudissons à ce pas fait en avant et qui doit tourner à l'avantage du public par la rapidité du trajet et à celui de la Compagnie, par l'économie considérable qu'elle réalisera sur ses dépenses actuelles.

Nous apprenons, du reste, que ce nouveau mode de traction se propage rapidement. Il y a plusieurs de ces locomotives sans feu en opération à Chicago ; d'autres d'un plus puissant modèle s'y construisent. Elles ont été essayées à St-Louis et mises à l'épreuve sur des pentes rapides. Dans l'Etat de New York, on les fait travailler avec un succès complet.

Dans l'Amérique du Nord, la Compagnie cède ses droits de patente pour une part des bénéfices résultant de l'application de ses procédés. En France, un ingénieur distingué, un promoteur des tramways en Europe, leur donne la préférence sur tous les systèmes offerts jusqu'à ce jour, et prononce l'application facile et lucrative et s'offre à les placer sur les réseaux français et belges. En Angleterre, enfin, la Compagnie a des agents qui vont introduire ces machines dans les tunnels pour lesquels elles semblent spécialement convenir.

Nous félicitons la Compagnie de cette perspective favorable et nous espérons bientôt voir une transformation complète opérée sur toutes nos lignes locales. Nous n'oublierons pas que nous le devons à l'esprit inventif d'un de nos concitoyens qu'une mort prématurée a enlevé à ses amis.

Le vote sur le Compromis.

Mémoire explicatif de MM. Bailey et Blaffer.

Voici le texte du mémoire par lequel MM. Bailey et Blaffer ont expliqué leur vote en faveur du compromis :

Nouvelle-Orléans, 24 février 1875.

A l'Orateur et aux membres du caucus démocrate conservateur.

Messieurs.—Vous m'avez accordé, aujourd'hui, avant le vote, le droit de vous présenter les raisons pour lesquelles j'appuie la proposition modifiée Wheeler comme étant ce que nous pouvons obtenir de mieux. Je profite donc de ce droit en expliquant pourquoi je diffère de ceux qui ont voté dans la négative :

1 Ainsi que l'a annoncé l'Orateur, les propositions sur lesquelles on a voté sont les propositions "modifiées;" les résolutions que devront adopter les membres conservateurs, après obtention du siège à la Chambre et après l'organisation de celle-ci par le choix d'un Orateur, des comités et de comités démocrates conservateurs sont les résolutions commençant par les mots "que la dite assemblée, sans les approuver," etc.

2 Que tout le comité congressionnel, composé de sept membres ainsi que l'annonçait le télégraphe, hier,—devait agir comme arbitres en tant qu'il s'agit des membres réellement élus, mais privés de leur droit par le Bureau de retours,—mais que le dit comité ne devait pas se composer seulement de MM. Hoar, Wheeler, Frye et Merrimbah. Maintenant que le fait que le comité entier avait condamné l'acte du Bureau de retours et déclaré que les conservateurs démocrates avaient été frustrés de leurs droits, l'état d'opinion que tous les membres, au nombre de treize, sont reconnus par le Bureau, devraient être déclarés élus par les arbitres, parce que, en tant qu'il s'agit d'eux, aucune contestation n'avait accompagné les rapports des commissaires et des surintendants d'élection, ainsi que l'exige la loi d'élections. J'étais sûr que si l'un de ces membres obtenait son siège, il en serait de même pour les autres, car le cas était le même. Donc, soixante-six représentants et dix sénateurs ayant été élus et leurs sièges n'étant pas contestés, l'arbitrage doit nous donner, en séance des deux Chambres réunies, une majorité de la législature, un Sénateur des Etats-Unis, un Orateur, les greffiers et les comités.

3 Je crois fermement—bien que cela ne soit pas stipulé dans les conditions—que le résultat légitime, nécessaire et certain, de l'ultimatum—serait la déclaration d'élection de M. Moncure comme trésorier et des officiers conservateurs de paroisse, immédiatement après la réorganisation de l'assemblée générale, parce que la dite réorganisation doit être suivie de la disparition de la domination militaire et doit nous laisser le fruits de la victoire électorale de novembre 1874.

J'étais, conséquemment d'opinion, que M. Moncure était compris dans le règlement bien qu'il ne fût pas nommé. Nous ne pouvions nous attendre à ce qu'un comité du Congrès entreprît d'effectuer plus que de défaire ce que l'Exécutif des Etats-Unis avait en le tort de faire : nommer pensions qu'il rétablirait le *statu quo* de la Législature, c'est-à-dire la mettrait où elle était avant l'en la bonne volonté ses membres parlementaires, le 4 janvier dernier.

5 Je pensais que M. Wheeler viendrait ici en personne et veillerait à l'exécution de tous les détails du compromis, non seulement quant au texte de la proposition mais encore quant aux garanties verbales données par l'entremise de MM. Lobman et Robertson comme comité à Washington, d'après le télégraphe ; que nous ne serions tenus à rien tant que tout cela ne sera pas fait.

6 J'ai compris que le vote sur la question d'accepter la proposition Wheeler était simplement pour déterminer si ce caucus voulait oui ou non, comme corps, consentir à adopter ou à voter pour cette forme de résolution donnée après avoir obtenu nos sièges et le contrôle d'une chambre réorganisée des représentants; que je n'étais pas lié par mon vote, ou tenu de voter pour la dite résolution, ou tenu même d'accepter la proposition à moins que l'action de la majorité ne soit acceptée comme finale et obligatoire pour chaque membre de ce caucus; et qu'à moins qu'il ne soit accepté par tous et mis à exécution, le vote pris n'est rien de plus qu'une expression d'opinion sur la politique ou l'opportunité d'une certaine ligne de conduite à prendre par ce caucus comme corps.

7 Le règlement n'implique selon moi, aucun acceptation des actes passés d'aucun membre du gouvernement de Kellogg. Il ne nous empêche pas non plus de condamner et de corriger par la législation ou autrement, les mauvaises lois. J'ai cru que notre droit de redresser les torts commis dans le passé ou qui pourraient être commis dans l'avenir, si nous agissons selon les formes prescrites par la loi, resterait intact, avec cette seule exception que nous ne pourrions pas mettre le gouverneur *de facto* en accusation "pour ses actes officiels passés." Ses actes futurs l'exposeraient autant à une mise en accusation que s'il n'y avait pas eu de compromis, et le droit de mettre en accusation quelque officier d'Etat que ce soit pour ses actes passés ou futurs, restérait intact. Le législateur peut être déposé, mais on ne le met pas habituellement en accusation.

8 J'ai voté pour la proposition parce que je ne vous pas d'autre moyen de mettre fin à nos difficultés, d'assurer les réformes, de rappeler les lois nuisibles, injustes et oppressives, d'obtenir le contrôle du gouvernement d'Etat en 1876, de faire renaître les affaires, de garantir les intérêts agricoles, de construire nos chemins de fer, de ramener notre prospérité par le rétablissement de la confiance dans l'avenir de notre Etat. En nous dispersant et en retournant chez nous, nous livreraient tout à la merci de ceux qui nous ont conduit à la ruine, et j'ai cru que le meilleur terrain pour engager la lutte était l'enceinte de la maison d'Etat où se sont retranchés nos adversaires. Hors de cette enceinte, nous sommes impuissants ; en y allant nous pouvons réaliser tout ce que nous désirons.

9 J'ai cru que si la proposition qui a été mise aux voix était finalement acceptée, elle n'entraînerait le sacrifice d'aucun principe ni l'abandon d'aucun droit ni d'aucun pouvoir politique. J'ai voté sans me préoccuper de ce qui pourrait en résulter politiquement pour moi, obéissant purement aux impulsions de mon jugement sur ce qui était le plus favorable à mes commettants. Si j'avais consulté ma popularité personnelle du moment, je n'aurais pas assumé la responsabilité d'agir contrairement à ce qui semble être les préventions populaires. Mais je crois qu'en y réfléchissant plus mûrement, la population finira par accorder son approbation à l'acte de la majorité.

Le tout vous est respectueusement soumis.

G. W. R. BAILEY,
Représentant du 1ème et du 11me ward.

J. A. BLAFFER,
Représentant du 1ème et du 11me ward.

— Le bruit qui se fait en ce moment autour de nom de Proudhon, par suite de la publication de sa correspondance, nous remet en mémoire une boutade de ce homme, sequel le polémiste français inspirait peu de sympathie.

— Pauvre Proudhon, disait-il, c'est un prophète tombé dans l'encre !....

LOUISIANE.

Nous avons reçu avec le dernier numéro du *Mechecebé*, le numéro manquant. Merci.

—*L'Abeille* dit qu'avoir pas reçu le dernier numéro du *Mechacebé*, que nous lui avions adressé comme à l'ordinaire. Nous lui en enverrons un autre, en saisissant cette occasion de constater que plusieurs de nos abonnés de la Nouvelle-Orléans nous ont fait de semblables plaintes. Le service de la poste est loin d'être parfait, et nous ne pensons pas que le blâme doive revenir au bureau de St-Jean-Baptiste.

Nous lisons, dans le dernier numéro du même journal :

—Il paraît qu'on se décide, non à combler la crevasse du Bonnet-Carré dans laquelle le Mississippi entre comme chez lui, mais à consolider la levée à l'extrémité supérieure de la brèche. C'est tout ce que peut faire la Compagnie des levées, qui mériterait mieux le titre de Compagnie de dessèchement du trésor de la Louisiane.

Le *Louisianaise* nous fournit les informations suivantes sur l'affaire Chiquet :

—Quinze nouvelles arrestations, de par affidavit à Lacoste, ont été opérées lundi dernier sur l'habitation Buena-Vista. Nulle résistance opposée.

De cette malheureuse affaire, dont nous avons donné un compte-rendu aussi exact qu'impartial et impersonnel, il ressort pour l'observateur—Que tous le citoyens, blanc et noire, d'une rive et de l'autre, sans distinction de race et de parti, savent prouver leur amour pour l'ordre et leur respect pour la loi : car ils ont *tous*, sans qu'il soit nécessaire de donner ici leurs noms, fait simplement et consciencieusement leur devoir—Que les noire ne manquent ni de confiance ni de respect aux blancs honnêtes, intelligents et sagaces, et qu'ils feraient cause commune avec eux, même en politique, si les malandrins de la politique et de l'antagonisme des races ne prenaient point à tâche d'aveugler les affranchis et d'exciter leurs soupçons, *leurs* passions et leurs préjugés.

Le juge examine en ce moment les accusés.

Comme il a sous la main tous le matériaux du crime, — vingt prisonniers, 17 hommes et 3 femmes,—justice sera rendue.

P. S.—Les prisonniers, sauf W. Riley, H. Ross, Lubin Pierre, Ruben Johnson et Prosper Dickerson, après examen de l'affaire criminelle, ont été mis hors de cause.

Nous lisons dans le *Sucrier de la Louisiane* :

PLANT DE CANNES.—Autant que nous avons pu apprendre, le plant de cannes est, en général, excellent et, sauf quelques rares exceptions, parfaitement sain. Dans quelques endroits, on l'a été mal protégé, une partie a été gâtée, et dans d'autres, où il avait reçu la gelée avant que d'avoir été mis en matelas, on l'a trouvé fort endommagé.

Le même journal fait le récit suivant d'une application de la loi de Lynch.

ASSASSIN PENDU.—Nous avions publié la semaine passée, le vol et l'assassinat commis sur la personne de Thomas H. George, swampeur, et nous disions que les officiers de l'police étaient sur la trace des coupables. Le principal des trois a été bientôt et facilement arrêté. Il vint chez un de nos marchands pour changer un billet de $50. Cet inspira des soupçons, et on l'arrêta mercredi soir. Le pistolet que George avait emprunté au salon du Pélican, et que les voleurs lui avaient arraché, fut trouvé en sa possession. Ce misérable, qui était un nègre du plus beau noir, et qui se nommait Sévène Sam ou Sévène Benoit, fut mené en prison, et, au moment où on lui passait les menottes, on s'aperçut qu'un de ses doigts de la main droite portait les marques de fortes morsures. On se rappelle, qu'avant sa mort, M. George déclara avoir mordu le doigt de celui qui l'avait saisi à la gorge, et que cela devait faire découvrir le coupable. De plus, quelques femmes de couleur, qui étaient dans une maison où il appela, le même soir du meurtre, dirent de savoir si une telle femme était là, lont déclaré avoir reconnu sa voix, et se dirent l'une à l'autre : "C'est Sévène," et qu'elles ont aussi entendu un blanc qui causait avec lui.

Tous les faits prouvaient conséquemment qu'il était le principal assassin, les autres n'étant survenus qu'ensuite, après qu'il eut frappé sa victime à l'improviste. L'excitation fut intense aussitôt que ces faits furent connus, un grand nombre de citoyens s'assemblèrent et voulaient le lyncher immédiatement. Le juge Fonticelli et autres autorités essayèrent de calmer la foule en disant que le coupable serait puni. Les officiers allèrent immédiatement à la maison de cour, où un examen préliminaire eut lieu, et prouva clairement sa culpabilité, le juge ordonnant que son jugement aurait lieu à la prochaine cour de District. L'indignation fut grande à cette déclaration, qui donnait ainsi au criminel tout le temps et la facilité de s'échapper, ce qui a presque toujours eu lieu. Placer ce criminel dans la barraque, honorée du nom de geôle, équivalait à sa mise en liberté, et le mettre à même de commettre de nouveaux crimes.

Car, en fait, sur une cinquantaine de meurtres, commis dans les trois paroisses, composant le district du juge Traitsi, il s'en est tout au plus qu'il tient l'emploi, pas un des criminels n'a été pendu en vertu d'un jugement de la cour ; la majorité d'entre eux sont aujourd'hui libres, soit qu'ils aient pu éviter les fourches des preux accablantes, ou par la *négligence* des officiers, soit une, dans les quelques cas où ils ont été mandés au pénitencier, ils aient été graciés par l'illustre Kellogg. Le Dommage que Sheridan ait oublié de télégraphier cela.

Nous déplorons qu'il soit ici bien entendu, qu'en général, nous sommes loin d'approuver une justice aussi sommaire, mais, plutôt que de voir de tels misérables échapper au châtiment, nous ne pouvons qu'approuver notre peuple d'avoir donné au criminel, Sévène Benoit, la juste punition de ses crimes, ainsi que cela a eu lieu jeudi dernier.

Lorsque le constable et le shérif ramenaient le prisonnier à la geôle, ils furent enveloppés par la foule ; une corde préparée fut lancée par dessus la tête du prisonnier et s'abattit sur ses épaules ; il fut immédiatement par un grand nombre, le nœud fut serré, et il fut arraché des mains des officiers, puis traîné ainsi sous un lilas, près de la école, où il fut immédiatement pendu, noirs et blancs participant à l'exécution. " Le tout fut accompli avec une telle promptitude, qu'il a été impossible aux officiers, de prétendre au cun des participants.

Le corps du supplicié demeura pendu quelques heures jusqu'à ce que le coroner ait pu être notifié, et nombre de blancs et de noirs furent le visiter. La physionomie de ce misérable portait l'empreinte de la bestialité la plus farouche.

Tous les bons citoyens déplorent d'en être réduits à cette extrémité ; mais laissés, comme nous le sommes, à la merci des méchants, privés du secours de la loi, qui n'est plus qu'une grimace, puisqu'elle n'est jamais mise en vigueur, nos citoyens étaient donc parfaitement justifiés, en se rendant justice. La loi de préservation est la plus naturelle comme la plus indispensable de toutes.

Notons, en passant, que ce Sévène n'en était pas à son coup d'essai, et qu'il était sous le coup d'une condamnation de cinq ans au pénitencier, pour vol avec effraction, mais que, comme beaucoup d'autres, il avait pu s'échapper, et, depuis, vivait de rapines dans notre paroisse et celles d'alentour.

M. ROUHER PROPHÈTE.—On lit dans la *Liberté* :

Le dénouement de la séance d'hier nous engage à reproduire quelques extraits du discours véritablement prophétique que M. Rouher prononçait, il y a dix-huit mois, lors de la discussion de la loi du 20 novembre :

"Le pouvoir septennal, messieurs ; mais ce pouvoir, il donnera le temps nécessaire pour faire disparaître les obstacles qui s'opposent à un gouvernement définitif. A ce pouvoir, tel que vous allez le constituer, le jour où le gouvernement définitif, d'un côté ou de l'autre de cette Assemblée, sera prêt, ce jour-là on vendra lui dire :

"Vous, provisoire, vous voulez faire vos sept années, lorsque le gouvernement définitif est prêt, lorsqu'il est constitué, lorsqu'il a une majorité !"

"..... Le jour, je le répète, où le gouvernement définitif sera prêt, sera fait, ce jour-là, le pouvoir septennal disparaîtra comme un autre, sans influence, sans autorité ; il aura vécu six mois, un an, deux ans, trois ans peut être, et le gouvernement définitif, une fois fait, sera maître de la situation, quel qu'il soit : Monarchie ou République....

"Mais le pouvoir exécutif, quand vous l'aurez décrété temporaire, quand vous l'aurez rendu électif, quand vous lui aurez donné une courte durée, qu'aurez-vous fait ? la république ! Vous l'avez voulue.

"C'est ainsi que la proposition de l'honorable général Changarnier, passant de du parlementarisme, arrivera à être complétement dénaturée, détruite, et que les monarchistes auront été les fondateurs de la république...."

—Le *Sport* annonce le mariage de Mlle de Ligne avec le comte Potocki, fils aîné du comte Alfred Potocki, ami intime de l'empereur François-Joseph, et grand propriétaire en Galicie.

A l'occasion de ce mariage, le *Sport* exhume quelques souvenirs curieux du séjour que fit à Vienne le feld-maréchal prince de Ligne, l'un des plus glorieux ancêtres de la jeune fiancée :

Le prince habitait à Vienne une maison sur le rempart, sorte de tour qui n'avait qu'une pièce par étage. La venait affluer roff, tout ce que Vienne offrait de plus regnis et aux grandes manières, soit en femmes jeunes et pleines d'agrément.

Le salon du prince, sévère, modestement meublé, était si étroit, qu'il était difficile de se placer debout, quand il y avait du monde. Mme de Staël fut, quand il y fêtée et charmée de ce salon en lice.

—Je viens mettre mon fils à l'école du génie, dit-elle au prince en y entrant.

—Il y était dès sa naissance, madame, lui répliqua le feld-maréchal en s'inclinant.

—A la gare de Lyon.

ELLE. (Avec un soupir.)— Ainsi, vous partez, Gontran !

—LUI. Mais oui, chère amie.... allons, ne pleure pas, je t'écrirai de Monaco.... Mais, pour ne pas te compromettre, je t'écrirai par chiffres.

ELLE. (Avec un sourire.)—Oh ! oui, c'est ceis, par chiffres.... mais tâche qu'ils soient gros !

Porcelaine Louisianaise.

Dans un de nos derniers numéros nous avons parlé de la découverte qu'avait faite un français qui réside depuis quelques années en Louisiane, M. Abel D. Estampes, ancien directeur d'une grande fabrique de porcelaine en France. M. D. Estampes a trouvé le moyen de fabriquer avec les matériaux que lui fournit la Louisiane, de la porcelaine, et l'application de sa découverte diterait la Louisiane d'un nouveau produit très important. M. D. Estampe s'occupa, en ce moment, de prendre ses brevets d'invention et de trouver les capitaux nécessaires à l'exploitation de son procédé. Nous pérons qu'il réussira dans cette entreprise. La notice suivante sur la porcelaine fera apprécier à nos lecteurs toute l'importance de la découverte qu'il a faite.

Combien ceux qui n'ont point l'idée de la manière dont la porcelaine se fabrique, sont loin de se douter des grands travaux qui précèdent sa formation !

C'est peut-être l'art le plus difficile de ceux qui ont le feu pour principal agent : c'est en effet ce dernier qui termine la perfection du produit, c'est lui qui la détériore ou qui le rend digne de figurer sur les tables somptueuses à côté des métaux les plus précieux.

Aujourd'hui on ne fait plus en France de ce qu'on appelait le vieux Sèvres, (une porcelaine tendre). Ce genre de porcelaine se rapprochait plus d'un émail que d'une poterie. C'était un verre recouvert d'un silicate de potasse et de plomb.

Il y a cent quarante ans environ que l'on ne fabriquait que de cette porcelaine parce qu'on ignorait la principale matière qui devait y entrer pour obtenir une porcelaine semblable à celle des Chinois.

Ce fut en Saxe qu'on commença par faire de cette nouvelle porcelaine dite dure et voici à quel occasion :

Un voyageur qui traversait par un fort mauvais temps une certaine contrée de la Saxe s'aperçut que les pieds de son cheval s'enfoncaient profondément dans une terre argileuse qui était extrêmement blanche. Il en recueillit quelque peu ; et l'ayant jugée propre à pondrer les chevaux il en fit ensuite réduire en poudre une grande quantité qu'il vendit en cet état comme poudre à chevaux.

Cela vint à la mode et bientôt on ne vit partout que des têtes blanchies avec cette même poudre.

Un jour qu'on apportait à Bottger sa perruque il s'aperçut qu'elle pesait plus que d'ordinaire. Il demanda si l'on n'avait point changé l'espèce de poudre. On lui répondit que oui. Bottger analyse cette poudre et trouva sinet le Kaolin c'est à dire la matière qu'il cherchait depuis longtemps pour avoir une porcelaine différente de celle qu'on avait obtenue jusqu'à ce jour.

Bottger était en Saxe directeur de nombreuses fabriques de porcelaine. Le Kaolin ayant donc été découvert plus tôt en Saxe qu'en France il en résulta longtemps une différence notable entre les produits de ces deux pays. Mais depuis qu'on a trouvé un Kaolin en France on fabrique dans cet état de la porcelaine comparable à celle des Chinois et la manufacture de Sèvres expose chaque année des produits qui non seulement égalent mais surpassent le plus souvent ceux des autres manufactures.

Limoges vient après ; on l'appelle la capitale de la porcelaine ; dans de ses cinquante fabriques dont les produits exposés rencontrent toujours une vente assurée et lucrative.

Dans le département du Cher on trouve l'importante usine de MM. Charles Pellinoyt, Dupuisé Cie., qui envoie ses articles jusque dans l'Inde. Cette puissante maison a obtenu plusieurs médailles aux deux expositions de Paris.

LA POMME DE TERRE PERMANENTE.

La lettre suivante adressée au *Figaro*, donne la recette pour faire une récolte de pommes de terre l'hiver :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Puisque vous avez bien voulu parler de la pomme de terre permanente, permettez moi d'indiquer aux lecteurs du *Figaro* les moyens à employer pour en assurer la culture :

Prendre des pommes de terre de la *récolte de l'année précédente*, défoncer le terrain propre à la culture de la pomme de terre vers le commencement d'août, à 25 centimètres de profondeur ; faire des trous de 20 centimètres de profondeur à 60 centimètre les uns des autres ; mettre un peu de fumier, poser sur la pomme de terre trempée préalablement dans l'eau salée une pincée de fumier, de manière que le tubercule servant de plant soit légèrement enveloppé, combler les trous au ras du sol.

15 septembre biner, et sarcler, au 15 octobre. Butter fortement sans s'occuper des faîtes, faire un semis de paillis *frais-sés*. On peut commencer la récolte depuis le 15 janvier. Laissant les pommes jusqu'à la fin de février, elles grossissent encore.

J'ai l'honneur de vous saluer.

TELLIEZ,
40, boulevard de Strasbourg.

P. S. Voici les noms des membres de la commission nommée à l'effet de suivre les expériences :

MM. Bouchardet, Pépin, Duchartre, Hardy, Chatin, membres de la Société d'agriculture.

LA VIGNE EN AUSTRALIE.—L'Australie paraît vouloir faire pour la culture de la vigne ce qu'elle a déjà fait pour l'industrie de la laine. Le vin, en effet, paraît devoir être produit en grandes quantités et devenir un article d'exportation.

Le développement de cette industrie peut être suivi depuis l'origine presque récente de cette nouvelle date que d'un petit nombre d'années. D'après M. Hleasdale, autorité en ces matières, à qui l'on doit l'ouvrage *Our Colonial Wines*, le tracteur contenant des vins ne se fait que depuis 1858. Avant cette époque, il n'existait que quelques vignes dont les propriétaires trouvaient plus avantageux de vendre à la ville leur produit comme raisin de table que d'en faire du vin. Aujourd'hui, une étendue importante de terrain est couverte de vignes, et l'on en plante continuellement de nouvelles dans les provinces de Victoria, de l'Australie méridionale, de l'Australie occidentale et de la Nouvelle Galles du Sud.

Aujourd'hui, avec des plants de France et d'Allemagne, on recueille des vins très présentables. D'après les relevés officiels pour 1866, l'Australie a produit cette année 1,204,055 gallons (mesure anglaise : 4 litres et demi), dont 168,128 pour la Nouvelle-Galles du Sud, 196,182 pour Victoria et 839,979 pour l'Australie méridionale.

Les différences de climat qui existent en Australie amènent aussi des différences dans les espèces de vins. Les unes sont douces, mais avec peu de bouquet et se rapprochent par leurs qualités des vins du sud de l'Europe ; les autres au contraire, ont de la saveur ; et présentent de l'analogie avec les espèces spécialières aux contrées situées plus au nord.

Jusque dans ces derniers temps les vins de l'Australie, n'avaient pas pénétré dans leur propre pays, pour très sûrement comparable à celle des Chinois et la manufacture de Sèvres expose chaque année des produits qui non seulement égalent mais surpassent le plus souvent ceux des autres manufactures.

Limoges vient après ; on l'appelle la capitale de la porcelaine ; dans de ses cinquante fabriques dont les produits exposés rencontrent toujours une vente assurée et lucrative.

Dans le département du Cher on trouve l'importante usine de MM. Charles Pellinoyt, Dupuisé Cie., qui envoie ses articles jusque dans l'Inde. Cette puissante maison a obtenu plusieurs médailles aux deux expositions de Paris.

CHEMIN DE FER DE L'ASIE CENTRALE.—On mande de Berlin, le 31 janvier, à l'agence Havas :

"Un comité spécial comprenant les ministres de la guerre, des finances et des communications publiques, ainsi que les généraux Kaufmann, Hanne et Tchernaïeff, a été récemment nommé à Saint-Pétersbourg pour examiner attentivement les projets et propositions de M. de Lesseps relativement à la construction d'un chemin de fer dans l'Asie centrale. M. de Lesseps, comme on le sait, après le retour de son fils de son dix mois d'exploration dans l'Est, abandonna son plan primitif de compléter l'Hérédium-Kaspi, et de faire partir son railway de Kaslinsk, par Kashgar par la voie de Kokand, et de la continuer par les plateaux de Kaschgar, jusqu'aux vallées du Hindoo-Koh et de Cashmyr et Lahore.

C'est la présentation de ce nouveau projet qui a donné lieu à la nomination du comité. Ce comité qui a pour président le prince Gortchakoff, a pris l'avis de la commission militaire scientifique permanente au sujet de projets du général Stolietov. Cette commission militaire permanente, à son tour, a convoqué plusieurs officiers supérieurs et entre autres le général Kaufmann, et le colonel Verevkin, pour les consulter sur le sujet ; mais le personnage qui, selon toute apparence, doit exercer la plus grande influence sur la résolution que prendra le gouvernement, est le général von Hanne, ministre des voies publiques, qui a fait de longues et profondes études sur les routes et chemins de fer de l'Asie, et qui a fait même en spécialité, le projet de l'ouvrir une route par les plateaux de Karakorum a été démontrée et parfaitement établie. Il y a deux ans, dans une correspondance de Berlin adressée au *Times*"

EXÉCUTION DE TERRIER.—Le 1er février a eu lieu, à Nîmes, l'exécution de Terrier, dont le sursis avait été prononcé pour réhabilitation du nom du coupable.

Nous empruntons à la *Gazette de Nîmes* les intéressants détails qui suivent sur les derniers moments de ce mystérieux personnage :

"Terrier c'est toujours dit créole ; mais il n'a jamais fait connaître le lieu de sa naissance. Il aimait à faire parade de sa qualité de créole. A tout moment il suppliait ses protecteurs, qui avaient réitéré qu'il ne donnerait de la peine à personne, et il a répété, à diverses reprises, qu'il n'y avait pas manqué. Il faisait remarquer également le mépris que les créoles font de la mort, et il constatait qu'il mourrait en vrai créole qui voit arriver sa fin sans appréhension.

Il y a eu pourtant un moment de pénible surprise chez les personnes qui l'entouraient. C'est quand il a fait entendre ces paroles :

—Je vais paraître devant Dieu ; mais je vais sans crainte, car je n'ai jamais versé le sang de mon semblable.

M. le directeur lui ayant fait observer que c'était cependant le fait de sa condamnation, Terrier a répondu :

—Je me suis laissé condamner pour sauvegarder l'honneur de ma famille ; mais j'ai, au contraire, pris la défense de la victime.

Vers six heures, voyant qu'il avait encore une demi-heure devant lui, Terrier a demandé l'autorisation d'écrire quelques lignes ; cela lui a été accordé. Resté qui, sur sa demande, avec une dame de Saint-Vincent de Paul, il a formulé une déclaration sur une feuille de papier qu'il a pliée en quatre et remise à la religieuse. M. le rédacteur ayant demandé à voir ce que il commandé avait écrit, et ne pouvant le déchiffrer, a demandé de quelle langue il s'était servi. Mais répondant indirectement, Terrier a dit :

—C'est afin que si, plus tard, on me cherchait, on sache si moins où je suis passé.

—Oui, mais en quelle langue dites-vous cela ?

Après un moment d'hésitation

—C'est en indien.

Cet écrit a dû être transmis au parquet.

Pendant tout le trajet, le condamné l'est entretenu pieusement avec M. l'aumônier, qui ne l'avait pas quitté un moment. Arrivé au pied de l'échafaud, Terrier l'est mis à genoux auprès de son confesseur, lu qui récité encore une courte prière. M. l'aumônier lui a adressé une dernière absolution, l'a embrassé, lui a présenté le Christ à baiser. Puis les exécuteurs ont consommé l'œuvre. Il était sept heures précises.

Avant d'être placé sur la planche-bascule, Terrier a prononcé d'une voix très accentuée les paroles suivantes :

"Je mourre sans dire mon nom, parce que je suis créole, et un créole n'a qu'une parole. Je n'ai pas voulu déshonorer mes enfants.

"Adieu !"

—On annonce la mort du révérendissime abbé de Solesmes, dom Guéranger. L'illustre religieux tient une large place dans l'histoire de l'Eglise de notre temps. Il ramena en France l'ordre des Bénédictins, et écrivit des ouvrages qui ne furent pas sans influence sur la conduite des catholiques français.

Les travaux les plus importants, vraiment dignes d'éloge et de respect de dom Guéranger, furent les deux livres sur les *Institutions liturgiques* et *l'Année liturgique*. La science, lumineuse et profonde, qu'il répandit dans les *Institutions* gagna à la cause de l'unité liturgique en France autant d'esprit que l'éloquence enthousiaste de son *Année liturgique* lui attira de cœurs.

Quelque temps après, dom Guéranger écrivit son livre : le *Naturalisme dans l'Histoire* ; puis parut, au milieu des luttes des Conciles du Vatican : la *Monarchie pontificale*. Enfin, il termina sa vie noblement ouvrée, par la publication de *l'Histoire de sainte-Cécile*. Ce dernier travail, œuvre de polémique, est un livre de science une histoire, la plus complète peut-être, du rôle des premiers chrétiens dans la société de leur temps.

Dom Guéranger fut un vrai bénédictin par le travail et la sainteté de la vie.

UN SUICIDE AU BOIS DE BOULOGNE.—On ne parle en ce moment dans toute la colonie américaine de Paris que du suicide d'une jeune et charmante femme bien connue pour son élégance et sa beauté.

Mme X...., débarquée d'Amérique depuis quelques mois seulement, habitait le quartier de la Madeleine.

Le 3 février, plusieurs Américains reçurent une lettre de la jeune femme, disant que le soir entre 5 et 7 heures on la trouverait morte au bois de Boulogne, tout près du lac aux pigeons.

On courut aussitôt au bois ; il faisait déjà nuit noire ; on arrive au lac aux pigeons ; on cherche de tous côtés, enfin, on entend de faibles gémissements sortir d'un fourré, on écarte les broussailles et on trouve Mme X.... gisant dans une mare de sang, et tenant encore un pistolet à crosse d'ivoire dans sa main crispée.

La pauvre jeune femme respirait encore ; on la transporta chez elle, et un médecin appelé en toute hâte déclara que son état était très grave, mais qu'on pouvait espérer la sauver.

La balle était entrée au-dessous du sein droit, avait rencontré une côte et était allée se loger dans le dos ; le par dessus de velours et la robe portaient les traces de son passage. Fort heureusement, on parvint à l'extraire ; c'était un petit linget de forme cylindrique.

Tout d'abord, on ne pouvait s'expliquer comment Mme X.... s'était tiré un coup de pistolet dans le côté droit, mais on finit par en avoir l'explication, la jeune femme est gasoïdère.

Bien entendu, c'est un chagrin d'amour qui a poussé Mme X.... au suicide.

Déjà, il y a quelques semaines, elle avait tenté de s'empoisonner.

Mais le dernier moyen qu'elle a employé pour en finir avec la vie, prouve qu'elle a une énergie bien rare chez une femme.

Elle est allée dans la journée acheter chez l'armurier Lepage, le petit pistolet dont elle s'est servi, et, quand, avec le plus grand sang froid qu'elle était la force de balle la plus meurtrière, et a chargé l'arme elle-même ; puis, elle a pris un fiacre et s'est fait conduire au bois de Boulogne.

—On a fait à cet excellent Paul Foucher, qui vient de nous quitter, toutes les plaisanteries que peut suggérer la myopie.

Un jour, Margor l'aborde sur le boulevard :

—Monsieur, lui dit-il, je suis aveugle ; voulez-vous avoir la bonté de me faire traverser la chaussée ?

—Comment donc ! dit Paul Foucher, qui n'avait point reconnu l'auteur de la *Vie de Bohême*.

Et il traverse la chaussée avec toutes sortes de précautions.

Margor le remercie, fait trois pas, revient et déguisant sa voix :

—Monsieur, dit-il encore, je suis affligé d'une ophthalmie : seriez-vous assez bon pour me faire traverser le boulevard ?

—Tyrnet sur bras, s'écrie Paul Foucher. Et il ramène Margor.

Vingt pas plus loin, celui-ci revient à la charge.

Foucher se dévoue, et, le soir, il disait à la bibliothèque nouvelle :

—Je suis bien heureux de n'être que myope, car Paris est rempli d'aveugles !

—Une amusante fantaisie de *Paris-Journal* à propos de la seconde Chambre.

Conversation politico-fantaisiste.

—Qu'est-ce que c'est que le Sénat qu'on vient créer ?

Quelque chose comme une Chambre haute, une Chambre des pairs.

—Oui, mais à quoi cela servira-t-il ?

—A corriger les bévues, les écarts de l'autre Chambre, celle des députés.

—Alors, la Chambre des députés, ce sera la Chambre des impairs !

—Dans un atelier de rapins.

Le modèle est un brave garçon qui pose pour la première fois et qui se prête avec une docilité angélique à toutes les exigences de Messieurs les peintres.

Le lousstic prend la pipe :

—La pose est bonne. Etendez le bras ramenez la jambe....

Le modèle exécute consciencieusement les indications.

Le lousstic continue :

—Maintenant, allongez un peu l'oreille

—A la correctionnelle.

UN VOLEUR.—Mon avocat n'est pas ici. Je demande une remise à huitaine.

Le PRÉSIDENT.—Puisque vous avez été pris en flagrant délit, quest-ce que votre avocat pourrait dire pour vous ?

—Il pourrait dire pour vous ! Tout simplement ce que je voudrais savoir !

—Entendu à l'exposition des volailles grasses.

Un monsieur s'arrêtadevant la dépouille phénomène. L'exposant et son épouse sont là :

—Monsieur, dit-il, je veux acheter un dindon.

—Il n'est pas pour manger, je vais vous servir, mais, si c'est pour la reproduction, adressez-vous à ma femme !

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Théâtre de l'Opéra de Murska.

MLLE DE MURSKA.

Théâtre des Variétés.

Théâtre St-Charles.

Salle Grunewald. De Murska.

GRANDS CONCERTS DE MURSKA.

Grand Bal Paré.

COMITÉ D'ARRANGEMENT.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

Avis.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Nouvelle-Orléans.

QUINZIÈME EXPOSÉ ANNUEL.

Théâtre des Gobelins.

Théâtre Lyrique, Opéras, &c.

QUERNOUZE & BOIS,

LITTER DES ARABES

Collége Commercial de Dolbear.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION.

DIRECTEURS.

L'Union Française.

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT ?

Dr. A. CHABADAVANT, D. D. S.

Collége Commercial de Dolbear.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Minstrels Haverly.

Académie de Musique

Cadeaux ! Cadeaux !

Théâtre St-Charles.

Théâtre des Gobelins.

Théâtre Lyrique, Opéras, &c.

QUERNOUZE & BOIS,

LITTER DES ARABES

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON.

No. 83...RUE VIEILLE-LEVEE...No. 83

(Emplacement Marville.)

T